

FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Comment votre projet peut être soutenu ?

Le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes propose une aide financière aux institutions qui veulent mettre en place des cours de formation continue pour adultes. Pour obtenir ce soutien, il faut déposer un dossier contenant des critères bien précis.

Joël Jenzer
Journaliste RP

Vous souhaitez lancer une formation continue pour adultes? Le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes (FCFCA) peut soutenir financièrement votre projet. Encore faut-il respecter une procédure précise, qui repose sur un principe simple: un dossier clair, complet et déposé à temps.

DEPUIS 2021

Le Fonds cantonal pour la formation des adultes vient en aide, depuis 2021, aux associations et organes qui mettent sur pied des formations et des cours complémentaires. La demande doit être faite par un prestataire sans but lucratif ou par une collectivité publique. Il n'y a donc pas de demandes individuelles possibles.

Une démarche en ligne, étape par étape

Alors, comment procéder? Tout commence sur la plateforme du Fonds cantonal fcfca-kwbf.ch. Les prestataires doivent y créer un compte, puis déposer leur demande en suivant les différentes étapes prévues: descriptif du cours, dates, public cible et budget.

«Le système est conçu pour guider les utilisateurs, à condition de jouer le jeu. Remplir chaque étape de manière rigoureuse est essentiel pour que le dossier soit traité efficacement», précise Laure Moos, gestionnaire administrative du Fonds.

« En cas d'acceptation, le soutien financier est versé en deux temps: un acompte avant le début des cours, puis le solde après réception du décompte final. »

Laure Moos, gestionnaire administrative du Fonds

Un critère décisif: l'utilité de la formation

Afin de mettre toutes les chances de son côté, voici ses conseils: «Au moment de l'analyse du dossier, ce n'est pas la forme qui prime, mais bien le fond.» Un dossier bien présenté reste pour autant un avantage, car cela facilitera sa lecture. «Celui-ci doit permettre de comprendre clairement ce que propose la formation, ce qu'elle apporte concrètement aux participants, comment elle se déroule et si elle est validée ou non par une certification», continue la gestionnaire.

Parlons chiffres aussi. Le budget devisé doit être précis, «mais c'est surtout la pertinence et la valeur ajoutée du cours qui feront la différence», pointe Laure Moos.

Une question de temps et d'argent

Dernier... ou premier point, sachez anticiper. Votre demande doit être déposée au minimum six mois avant le début de la formation. Le Fonds cantonal de formation est géré par une commission de gestion qui se réunit quatre à cinq fois par année. Et c'est cette commission qui attribuera ou non l'aide demandée.



LA FORMATION CONTINUE EN VALAIS

38 %

Près de quatre Valaisannes et Valaisans sur dix ont suivi au moins une formation continue. En 2021, 96 500 personnes.

77 %

... des personnes en formation continue le font pour des raisons liées à leur activité professionnelle.

59 %

... des personnes en formation continue souhaitent améliorer leur efficacité. 37 % cherchent à s'adapter aux évolutions technologiques.

COMMENT OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE

1. Remplir les différentes étapes en allant sur la plateforme www.fcfca-kwbf.ch.
2. Décrire précisément la formation et les bénéfices pour les participants (déroulement, certification).
3. Détailler le budget pour la mise en œuvre de la formation.
4. Déposer la demande six mois avant le début des cours.

Selon le moment du dépôt, le délai de réponse peut varier de quelques semaines à plusieurs mois. « En cas d'acceptation, le soutien financier est versé en deux temps : un acompte avant le début des cours, puis le solde après réception du décompte final », conclut Laure Moos. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Bureau des métiers au 027 327 51 05. ■